



Commune de <b>BEURLAY</b>			
Plan Local d'Urbanisme			
Plan de zonage			
Pièce n°4.a			
Ensemble de la commune			
Echelle : 1/5000 eme			
Plan Local d'Urbanisme	Prescription du :	Projet de PLU arrêté le :	Projet de PLU approuvé le :
Elaboration	05.05.2011		23.04.2015
Modification simplifiée n°1	29.10.2015		07.03.2016
Révision n°1	14.11.2022	16.06.2025	

**Mairie de Beurlay**  
5, rue de Verdun  
17250 BEURLAY  
05 46 95 62 29 - mairie@beurlay.fr

ETUDE REALISEE PAR : **B.E. PERNET**  
Aménagement - Urbanisme - Architecture  
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr

Limite de zone ou de secteur
<b>1. Zones urbaines (U)</b>
Ua Bourg aggloméré
Ub Quartier résidentiel réparti et gros hameaux
Uc Secteur de maintien d'une activité commerciale ou de service
Ue Équipements d'intérêt collectif
Ux Secteur d'activités économiques
Uxa Secteur de la coopérative agricole
<b>2. Zones à urbaniser (AU)</b>
AU Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUx Zone à urbaniser à vocation d'activité économique de faible densité
<b>3. Zones agricoles (Ac)</b>
Ac Zone agricole
Ac Secteur de carrière en cours d'exploitation
Ap Secteur où les nouveaux bâtiments agricoles ne sont pas autorisés
Ax Secteur de conformité d'une activité économique isolée
<b>4. Zones naturelles et forestières (N)</b>
N Zone naturelle
Ne Secteur à vocation de parc public naturel
Npv Secteur affecté à un projet de parc solaire

Liste des emplacements réservés pour voirie, ouvrage et espaces publics			
N°	Destinat.	Bréviaire	Superficie
ER1	Aménagement d'une voirie de desserte pour un équipement ou espace public (parcelles 706 et 707)	La commune	3431 m <sup>2</sup>
ER2	Pont public (parcelle 837)	La commune	355 m <sup>2</sup>
ER3	Aménagement d'un parking public (parcelle 127)	La commune	127 m <sup>2</sup>
ER4	Parc public (parcelles 640, 641, 642)	La commune	356 m <sup>2</sup>

Le permis de démolir s'applique sur l'ensemble de la commune.  
Les clôtures sont soumises à déclaration préalable.

Informations indicatives (non réglementaires) :

● Construction récente ne figurant pas sur le cadastre

● Construction projetée à court terme (PC ou CU en cours)